

## **Position de la FPH sur la seconde étape de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire**

*La fondation, dans le cadre de l'élaboration de son projet 2003-2010, a redéfini ses relations avec l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire. Après l'examen des différentes options possibles elle a choisi d'apporter un appui sélectif à une Alliance restant non institutionnelle mais redéfinie par une Charte constitutive.*

Conseil de fondation

*Evaluation et réflexion, FPH, 3 février 2005, 6 pages (bip 2582)*

### **Résumé**

La FPH a joué un rôle décisif dans la naissance de l'Alliance en 1994 puis dans le financement de son développement jusqu'en 2001. A l'issue de cette première étape, prenant en compte l'évolution du contexte international depuis 1994 et les leçons de l'histoire des relations entre Alliance et FPH, il est indispensable à la fois de préciser la nature et la gouvernance de l'Alliance, d'analyser les contradictions, de redéfinir la place du soutien de la FPH à l'Alliance dans la période 2004-2010.

C'est l'objet de la présente note qui sert d'introduction à la note "Charte constitutive, dispositifs de travail et calendrier de l'Alliance 2004-2010".

**Mots-clés thématiques** : GOUVERNANCE; COMMUNAUTE MONDIALE

**Mots-clés géographiques** : MONDE

**Réf.** : [intranetfph/bip/2582](http://intranetfph/bip/2582), F1p1 - Le projet et son évolution

## **1. L'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire est le fruit d'une histoire intimement liée à celle de la FPH**

Il y a dix ans, la fondation Charles Léopold Mayer (FPH) lançait l'Alliance pour un monde responsable et solidaire. Cette Alliance a bénéficié au départ des réflexions menées dans le cadre du groupe de Vézelay : une plate-forme commune, la perspective d'une Assemblée de citoyens de la terre, des principes de travail. En prenant cette initiative, la FPH avait conscience de proposer une aventure collective d'un genre nouveau, sans pouvoir en préciser à l'avance les contours qui dépendraient avant tout de l'écho qu'elle rencontrerait.

Comme toute aventure collective, sa nature s'est précisée en marchant : les méthodes se sont développées, les outils se sont rodés, les contradictions sont apparues.

De 1996 à 1999, différents efforts ont été faits pour définir l'Alliance et la doter d'un système collectif de gouvernance à la fois conforme à sa nature, efficace et réaliste. Ces efforts n'ont pas pleinement abouti. Ils ont néanmoins donné une meilleure compréhension des difficultés à surmonter. Ils ont montré en particulier que l'Alliance n'avait rien à gagner à se transformer en une institution formelle, comme une association, un parti politique ou un syndicat.

## **2. Depuis la création de l'Alliance en 1994 le monde a changé et elle doit redéfinir sa place dans le nouveau contexte**

Au fil des années de nouveaux mouvements ou processus collectifs se sont créés pour promouvoir l'idée d'une autre mondialisation. Les plus connus sont ATTAC et les forums sociaux mondiaux. L'Alliance n'avait aucune raison de les dupliquer. Leur développement a, à la fois, conforté les intuitions de départ de l'Alliance et montré sa valeur ajoutée propre : un espace de travail ouvert à une pluralité d'opinions, la volonté d'associer des personnes et des institutions du monde entier et de tous les milieux, le souci d'aller vers des propositions, l'inscription des initiatives dans la durée, l'insistance mise sur les liens transversaux entre les différentes initiatives et sur les méthodes : en un mot tout ce qui distingue une alliance pour une autre mondialisation d'une coalition antimondialisation.

## **3. Dans le cadre de la définition de ses orientations pour la période 2003-2010 la FPH a eu à préciser sa propre position à l'égard de l'Alliance**

Grâce à l'investissement massif de la FPH, l'Alliance a connu en 2000-2001 une activité particulièrement intense : élaboration d'une soixantaine de cahiers de proposition, organisation et tenue de cinq assemblées continentales, création de nombreux « collègues » socioprofessionnels, organisation, enfin, de l'Assemblée mondiale de citoyens d'où sont issus la Charte des responsabilités humaines et l'Agenda pour le 21ème siècle.

Avec l'Assemblée Mondiale de Citoyens s'achevait l'engagement moral qu'avait pris la FPH en 1994 à l'égard de l'Alliance. Et pourtant, à bien des égards, l'aventure ne faisait que commencer. Une deuxième étape de l'Alliance s'ouvrait donc. Elle ne pouvait s'engager sans redéfinir la nature de l'Alliance et sa gouvernance. Compte tenu du poids historique et financier de la FPH

cette redéfinition appelait l'énoncé par cette dernière de ses propres orientations et de la place que pouvait y occuper l'implication dans une Alliance redéfinie.

Les orientations 2003-2010 de la FH ont été élaborées, débattues et adoptées par le Conseil de Fondation au cours de la période sabbatique allant de février 2002 à juin 2003. Pendant cette période d'incertitude et de réflexion la FPH a favorisé un débat collectif entre les alliés, sous forme d'un forum électronique d'un an (mars 2002 – mars 2003). Elle a également financé les initiatives diverses d'alliés dans le cadre d'un « appel à initiatives » lancé en mai 2002 et reconduit en janvier 2003.

La place du soutien à l'Alliance pour un monde responsable pluriel et solidaire dans les orientations 2003-2010 de la FPH, les relations entre la FPH et l'Alliance, la nature et la gouvernance de l'Alliance ont été amplement débattues au cours de la période sabbatique.

En juin 2003 le Conseil de Fondation a eu à trancher entre trois hypothèses :

- l'arrêt de tout soutien à l'Alliance, considérant qu'il appartenait à d'autres de prendre le relais de son financement et que c'était le seul moyen de couper le cordon ombilical entre FPH et Alliance ;
- la transformation de l'Alliance en institution formelle, dotée d'une personne morale et d'organes statutaires, cela permettant ensuite d'établir des liens de partenariat classique entre la fph et l'Alliance ;
- la redéfinition de la nature de l'Alliance, l'établissement d'une Charte constitutive et la poursuite d'un appui, plus sélectif, de la FPH à l'Alliance ainsi redéfinie mais gardant son caractère non institutionnel.

Le Conseil de Fondation a opté pour la troisième hypothèse. Il lui a semblé en effet que les deux premières signifiaient en réalité la mort de l'Alliance dans ce qu'elle avait de plus novateur. La première hypothèse a paru peu réaliste, aucune autre source de financement ne semblant disponible à court terme pour une dynamique internationale informelle, fort éloignée des critères classiques de financement des bailleurs de fonds publics et privés. La seconde hypothèse revenait à transformer les alliés et participants aux travaux de l'Alliance (dont beaucoup n'étaient même pas formellement "alliés" en tant qu'adhérents d'une nouvelle association internationale). Or, c'est le caractère ouvert et pluraliste du processus de l'Alliance qui a séduit la plupart de ceux qui y ont participé. Dans ces conditions, c'eût été selon nous une erreur de sacrifier l'essentiel, en renonçant à l'esprit même de l'Alliance, au nom d'une autonomie de l'Alliance à l'égard de la FPH, autonomie de surcroît illusoire tant qu'il n'y aurait pas pluralité de financements.

Pour que la troisième hypothèse soit viable il faut néanmoins s'assurer d'un large consensus sur une alliance redéfinie et sur des règles du jeu claires. Nous avons même parlé de « refondation de l'Alliance » au sens où il faut asseoir sa deuxième étape sur des bases solides. L'expression a été abandonnée, certains y voyant une critique ou même une négation des acquis de la première étape. Si le terme est abandonné, l'idée de redéfinir les fondements, les fondations de l'Alliance demeurent.

Pour permettre à chacun d'arrêter sa position sur ces propositions il faut au préalable rappeler les contradictions concrètes à surmonter par l'Alliance à l'issue de sa première étape.

#### **4. Le développement futur de l'Alliance suppose de surmonter une série de contradictions objectives**

A partir de ce que nous avons vécu ensemble depuis dix ans on peut identifier les contradictions suivantes :

- l'Alliance réunit des personnes et institutions qui s'y sont investies avec des motivations différentes voir divergentes : certaines y ont trouvé un espace de réflexion collective approfondie, interprofessionnelle, interculturelle, interthématique, orienté vers des propositions, qu'elle ne trouvaient pas dans des mouvements classiques ; d'autres étaient plutôt à la recherche d'un mouvement international capable de parler et d'agir comme peut le faire un mouvement social ou politique plus classique. Or, la nature et la gouvernance de l'Alliance sont très différentes selon que l'on privilégie les premières attentes ou les secondes ;
- l'Alliance se veut un processus ouvert mais, aux yeux des autres, elle n'en a pas moins une identité. Si la globalité de l'ambition de l'Alliance, la nécessité de croiser des regards, les approches et les propositions constituent pour certains alliés la principale originalité et valeur ajoutée de l'Alliance, ces éléments constituent pour beaucoup d'autres, potentiellement intéressés par les objectifs de l'Alliance, un obstacle majeur pour s'y impliquer ;
- l'existence d'un calendrier et d'une stratégie pluriannuels, l'attention portée aux outils et méthodes de travail sont aux yeux de beaucoup d'alliés les principaux garants d'une efficacité collective ; d'autres au contraire ont le sentiment que c'est un frein ;
- le pluralisme des points de vue et la capacité à en dégager des perspectives communes sont des acquis historiques peu contestables de l'Alliance ; mais son caractère informel la prive des moyens classiques de les valoriser : qui peut parler au nom de l'Alliance ? dans quelles conditions et selon quelles procédures une initiative peut elle-même se prévaloir du « label » de l'Alliance ? aucune réponse claire n'a été apportée à ces questions ;
- l'Alliance, par les modalités mêmes de sa naissance et de son développement, est consanguine à la FPH dont l'engagement financier a été à la fois substantiel et durable ; mais ce qui constitue la condition même de son existence est aussi sa principale faiblesse ; beaucoup au sein de l'Alliance et plus encore à l'extérieur ne parvenant pas à faire une claire distinction entre les deux. D'où les nombreuses tensions qui ont émaillé la vie de l'Alliance au point qu'à l'issue de la première étape, la FPH avait le sentiment de perdre son identité propre au profit de l'Alliance tandis qu'en sens inverse certains alliés, en particulier des alliés de la première heure, suspectaient la FPH d'instrumentaliser l'Alliance à son profit, ce qui les a conduit à prendre leurs distances ;
- la réflexion de l'Alliance a débouché, au plan éthique, sur la Charte des responsabilités humaines. Mais, dans la pratique, beaucoup d'alliés se sont comporté en « consommateurs » des travaux de l'Alliance, à qui leur qualité d'allié conférerait des droits, en particulier un droit à l'information, plutôt qu'en acteurs du développement de l'Alliance ayant des responsabilités à l'égard des autres alliés, à commencer par la responsabilité d'informer, de réagir, de répondre aux sollicitations.

Ces six contradictions, comme on le voit, ont des fondements objectifs profonds. Elles ne peuvent être résolues par une simple clarification ; il faut dans chaque cas arbitrer ou innover.

Voilà les solutions que nous avons privilégié et que nous proposons :

a) l'Alliance est un espace de travail pluraliste, un espace d'élaboration de propositions prenant en compte la complexité des problèmes ; elle est un lieu de ressourcement pour des alliés impliqués dans l'action ; elle souhaite constituer une source d'inspiration, de réflexion, de méthodes et de propositions pour des mouvements sociaux divers, pour des associations, pour des partis politiques, pour les pouvoirs publics... sans prétendre se substituer à eux ;

b) l'Alliance a été le prototype d'un nouveau mode d'organisation, les « alliances citoyennes » ; nous croyons que ce mode d'organisation est promis à un grand avenir car il répond aux besoins d'une société mondiale en formation, à un moment où les organisations sociales et politiques centralisées, hiérarchisées, dogmatiques sont discréditées et où le développement d'Internet rend possible des organisations plus ouvertes et fluides. S'appuyant sur l'expérience acquise avec l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, la FPH a décidé, dans la période 2003-2010, de soutenir une diversité d'alliances citoyennes au sein d'un milieu social et professionnel donné, autour d'un thème donné, dans une région donnée. Elle fait le pari que la plupart de ces alliances citoyennes seront intéressées, le moment venu, à s'impliquer dans l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire quant elles éprouveront elles-mêmes la nécessité de se relier à d'autres dynamiques ;

c) le calendrier 2004-2010 de l'Alliance et les méthodes de travail fournissent un cadre de cohérence général et la FPH fera de leur respect une condition de ses propres appuis financiers. Mais, l'Alliance est plus vaste et chaque allié est libre d'y prendre des initiatives et d'inviter les autres alliés à s'y associer ;

d) la Charte constitutive de l'Alliance doit préciser les modalités selon lesquelles une personne, une initiative, une institution peuvent se prévaloir de l'Alliance ; elle précise les modalités de consultation des alliés et de « labellisation » des initiatives et des documents ;

e) la FPH, conformément à ses statuts et dans le cadre des budgets biennaux votés par le Conseil, définit librement et souverainement ses appuis financiers et méthodologiques à l'Alliance. Elle envisage de soutenir en priorité :

- la maintenance des dispositifs de travail et du système d'information ;
- la mise en place de la gouvernance de l'Alliance ;
- la diffusion, la valorisation et la déclinaison, dans différents milieux et différentes régions, de la Charte des responsabilités humaines ;
- le décloisonnement et le travail collectif de synthèse, notamment dans le prolongement des cahiers de proposition et l'Agenda ;
- le soutien aux initiatives qui reflètent les priorités énoncées dans l'Agenda pour le 21ème siècle issu de l'Assemblée mondiale de citoyens ;
- le soutien à une nouvelle génération de groupes géoculturels.

La FPH sera attentive aux propositions collectives d'alliés sur des initiatives à soutenir dans le cadre des priorités ci-dessus.

f) les alliés (c'est à dire les personnes et les institutions qui se reconnaissent dans la Charte constitutive de l'Alliance) se définissent par leurs responsabilités les uns vis-à-vis des autres avant de se définir par des droits.

## **5. La gouvernance de l'Alliance s'inspire des principes généraux de gouvernance**

Dès sa première étape, l'Alliance a mis l'accent sur les questions de gouvernance, très présentes dans la plupart des cahiers de proposition. La convergence des réflexions a permis l'énoncé des principes généraux qui constituent ensemble une véritable révolution dans la manière de concevoir la gouvernance. L'exigence de cohérence conduit donc à appliquer ces principes à la gouvernance de l'Alliance elle-même.

Une des idées maîtresses est que la gouvernance traditionnelle met l'accent sur des objets, sur des formes institutionnelles, tandis que la gouvernance à venir doit mettre l'accent sur les relations. Là où la gouvernance traditionnelle privilégie les institutions, la répartition des compétences entre ces institutions et l'énoncé de règles de nature juridique, la gouvernance à venir privilégie les objectifs poursuivis, les critères éthiques de l'action et les modes de faire, les pratiques concrètes, les dispositifs de travail, les modalités de coopération entre les acteurs. Là où la gouvernance traditionnelle s'intéresse en priorité à la légalité de l'exercice du pouvoir – c'est-à-dire précisément à sa conformité à des règles - , la gouvernance à venir s'intéresse en priorité à la légitimité de l'exercice du pouvoir, qui découle de la conformité de son exercice à une éthique, au respect des objectifs communs et à des exigences d'efficacité. Là où la gouvernance traditionnelle considère le pouvoir comme une sorte de gâteau qu'on se partage, la gouvernance à venir considère le pouvoir comme une capacité d'initiative, en qualité indéfinie par nature, une capacité à sortir de l'impuissance.

Or toutes ces caractéristiques de la gouvernance à venir s'appliquent parfaitement à l'Alliance, dynamique informelle née précisément de la volonté de sortir de l'impuissance, de prendre son destin en main, de créer de nouvelles formes de coopération et de travail en commun.

D'où les trois principes qui fondent la redéfinition de l'Alliance :

- une Charte constitutive gravée dans le marbre, fondement du contrat moral entre les alliés. Elle comprend trois parties : la nature de l'Alliance ; ses objectifs, sa charte éthique ;
- des dispositifs de travail, améliorables et révisables en permanence, adaptés à la nature de l'alliance et aux objectifs poursuivis et qui définissent notamment les conditions par lesquelles chaque allié peut se prévaloir de l'Alliance ;
- un collège de « garants », qui tire sa légitimité de la rigueur de son attitude, chargé de veiller au respect de la Charte constitutive.